

CARTE MOZAÏC DE PAIEMENT

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de la carte Mozaïc de paiement

La carte Mozaïc est une carte internationale de retrait et de paiement MasterCard donnant autonomie aux adolescents et indépendance aux jeunes avec des services d'assurance et d'assistance et des réductions via un programme de bons plans : www.ca-mozaic.com.

COTISATION	Montant prélevé chaque année à la date anniversaire du contrat porteur carte, susceptible d'être revu. Tout changement du montant de la cotisation vous est communiqué au minimum 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.
PLAFONDS	Les plafonds hebdomadaires de retrait et les plafonds mensuels de paiement sont prédéfinis. Vous pouvez les modifier, en accord avec votre conseiller, avant de partir en voyage par exemple. <i>Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat porteur carte.</i> De plus, pour la carte Mozaïc avec "contrôle du solde", il a été défini un montant unitaire maximum pour le retrait et pour le paiement. Vous pouvez également activer ou non le paiement en vente à distance lors de la signature de votre contrat (choix modifiables ultérieurement).
RÉSEAU D'ACCEPTATION	Vous pouvez régler vos achats chez plus de 24 millions de commerçants dans plus de 220 pays. Vous pouvez retirer de l'argent dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et payer chez tous les commerçants CB en France et MasterCard à l'étranger.
ACHATS ET RETRAITS	Pour la carte Mozaïc "avec contrôle du solde" (obligatoire pour les mineurs, et réservée aux 12-25 ans). Pour chaque retrait et/ou paiement, votre compte bancaire est interrogé pour acceptation. Dès qu'ils sont autorisés (selon les plafonds et critères définis ci-dessus, et selon le solde restant sur votre compte), les paiements et/ou retraits sont débités au jour le jour sur votre compte. Votre carte est utilisable sur la plupart des automates de paiement, à l'exception des automates ne procédant pas à une demande d'autorisation de la transaction comme notamment les automates de péage d'autoroute et de parking. Des retraits en dehors des distributeurs du Crédit Agricole peuvent être facturés. <i>Reportez-vous au barème tarifaire de votre Caisse régionale.</i> Pour la carte Mozaïc à débit immédiat (accessible dès la majorité, et réservée aux 18-25 ans). Les retraits et/ou paiements sont en débit immédiat sur votre compte bancaire. Des retraits en dehors des distributeurs du Crédit Agricole peuvent être facturés. <i>Reportez-vous au barème tarifaire de votre Caisse régionale.</i>
PERTE ET VOL	La carte Mozaïc "avec contrôle du solde" intègre une assurance perte et vol qui couvre les paiements et retraits frauduleux réalisés avant opposition, dans les limites indiquées dans votre contrat. La carte Mozaïc à débit immédiat n'intègre pas d'assurance perte et vol. Il est conseillé de faire au plus vite opposition afin de dégager votre responsabilité auprès de votre banque. Votre responsabilité est engagée, avant opposition, en cas d'utilisation physique de votre carte au moyen de votre code confidentiel, dans la limite de 150 € maximum. Dans les deux cas, faites immédiatement opposition en contactant SOS CARTE, 7j/7, 24h/24 : (+33) 9 69 39 92 91 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Appel susceptible d'enregistrement).



Bon à savoir

VOYAGE

Lorsque vous effectuez un achat en devises avec votre carte Mozaïc, une commission peut vous être facturée sur chaque opération : *reportez-vous au barème tarifaire de votre Caisse régionale.*
Pour les paiements en euros à l'intérieur de l'Espace Économique Européen, et quelle que soit la fonction de paiement de votre carte, vous n'avez pas de commission à payer.

ASSISTANCE / ASSURANCE⁽¹⁾

Un service assistance carte Mozaïc (prise en charge des frais médicaux à l'étranger, rapatriement, assistance juridique à l'étranger) est à votre disposition au +33 9 69 36 15 15 depuis la France et l'étranger (appel non surtaxé, coût selon opérateur, disponible 24h/24, 7j/7).
Assurance voyages : indemnisation en cas de décès, d'invalidité, suite à un accident en France et à l'étranger (en payant tout ou partie de votre voyage avec votre carte).
Retrouvez l'intégralité de la notice d'information assistance et assurance Mastercard de la carte de paiement Mozaïc dans le guide « Ma carte de paiement Mozaïc ». N'hésitez pas à le demander à votre conseiller.

BONS PLANS MOZAÏC

Votre carte vous donne accès à des bons plans. Pour en profiter, rendez-vous sur www.ca-mozaic.com depuis votre ordinateur ou mobile.

Le présent document s'adresse aux représentants légaux des mineurs. Le contrat porteur carte est souscrit par les représentants légaux au nom et pour le compte du mineur. Pour connaître des détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat porteur carte, au barème tarifaire de votre Caisse régionale et à la notice d'assurance et d'assistance. Offre réservée aux particuliers.

(1) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance de groupe souscrits par Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr), auprès de 1) pour l'assistance : Mutuaide Assistance (sise 8/14, avenue des Frères Lumière 94366 Bry sur Marne Cedex) 2) pour l'assurance : CAMCA (sise 65, rue la Boétie 75008 Paris), et auxquels l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61 rue Talibout 75436 Paris Cedex 09).



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.
L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause de rétractation de votre contrat.
Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.